

A J
ces derniers qui sont obligés de faire la leçon aux auteurs de leurs jours. Voici un fait arrivé dans une de nos villes, qui le démontre clairement.

Le fils d'un père aisé et honorable fréquentait, en qualité d'externe, les classes du collège, avec un grand succès.

Chaque hiver on donnait dans la famille deux ou trois soirées dansantes auquel le fils, pour se conformer aux avis qu'il avait reçu du prêtre qui lui avait fait faire sa première communion, refusait toujours d'assister.

Lorsque ce jeune homme était sur le point de terminer ses études, son père se préparant à ouvrir sa maison à la danse, va trouver le directeur spirituel de son fils, et lui tint ce langage : " Monsieur, je viens vous faire une visite intéressée, comme vous allez le voir. D'abord, je dois vous dire que je suis extrêmement satisfait de la direction que vous donnez à mon fils ; ce cher enfant fait ma joie et ma consolation, comme il est aussi la joie et la consolation de sa mère. — Nous remercions le bon Dieu tous les jours, de nous avoir donné un tel enfant. Pour le récompenser de son grand mérite, je voudrais qu'il assisterait à une soirée que nous allons donner prochainement ; et comme il n'y consentira jamais sans votre bon vouloir, je viens vous demander de ne pas vous opposer à ce qu'il assiste à cette soirée. Le voici au milieu de son cours de philosophie, il a toute la sagesse d'un homme mûr ; par conséquent cette réunion ne peut lui offrir aucun danger ; et il sera d'autant plus justifiable d'y assister, qu'il s'y trouvera réuni à plusieurs de ses compagnons de classe.

Le prêtre surpris d'une semblable démarche,